



## COMPTE-RENDU - CONSEIL DU 24 JUIN 2014 – DIVAJEU

### 55 PRÉSENTS :

MMES BESSON C., CASTON J., MATHIEU C., PICCHI I., CHALEAT R., MARTIN B., PARET M., BOYRON C., DESAILLOUD V., GAILLARDET AM., LIARDET C., PIERI A., JACQUOT C., GRANGEON S., PASQUET N., MOULINS-DAUVILLIERS G.  
MM. CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., MAGNON B., JAY M., ANDRE P., DELALLE B., LOTHE J., ESTEOULLE R., VIGNE M., SERRET J., FAVRE M., BALZ R., MOREL L., GAUDET JM., ARNAUD R., VAUCOULOUX M., CAILLET C., BONNET C., BERNARD O., FAYARD F., PLANET F., AURIAS C., FAYOLLET J., MACAK JP., MACLIN B., COMBE C., TRICHARD C., BOUVIER JM., POURRET G., BOUCHET P., GILES M., DU GARREAU DE LA MECHENIE X., PERVIER Y., FREYDT A., KRIER S., FANGEAT B., LE BOUCHER D'HEROUVILLE C, CHAREYRE E.

### 7 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MME FAURIEL H., DILLE Y.  
MM AUDRAS G., HILAIRE JL, DERE L., VENEL G., GILLES D.

### 2 ABSENTS EXCUSES :

MM BOUTARIN P., DRUGUET R.

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

### I / POLE RESSOURCES

#### *Administration générale*

1. Election d'un 12ème Vice-Président
2. Rapport d'activités 2013 : présentation
3. Rapport annuel 2013 du service gestion des déchets : présentation
4. Retrait de 6 communes du canton de Bourdeaux : point d'avancement
5. Puy St Martin : demande de retrait
6. Désignation des membres de la CIID

### II / POLE COMMUNES ET TERRITOIRES

7. Dispositif de portage foncier de la CCVD
8. Saoû : fin du portage et rachat du foncier par le Conseil Général

### III / POLE RESSOURCES

#### *Administration générale*

9. Politique énergies 2014 – 2020 : présentation

#### *Finances*

10. Approbation Compte Administratif 2013 et affectation des résultats
11. Décision modificative

#### *Administration générale*

12. Création de groupes de travail (petite enfance, jeunesse) et commissions (urbanisme)

#### *Ressources humaines*

13. Economie : création d'un poste d'attaché (chargé de mission développement économique)

### AFFAIRES DIVERSES

14. Economie Sociale et Solidaire : création du groupe santé (définition de la mission)

Les comptes-rendus des Conseils du 24/4/14 et 15/5/14 n'appelant aucune observation sont approuvés.

Il propose d'inscrire, au titre des affaires diverses, le sujet suivant :

- Economie Sociale et Solidaire : création du groupe santé (définition de la mission)

## Accord du Conseil

### I – POLE RESSOURCES

#### Point 2 Rapport d'activités 2013 : présentation

Le Président présente une synthèse du rapport d'activités 2013 de la CCVD à l'aide d'un powerpoint.

#### Créer des emplois et des richesses nouvelles

- Création d'entreprises : 123 projets reçus, 29 réalisés, 18 aidés IVDD et 11 hébergés à la pépinière
- Immobilier d'entreprises : 5 nouvelles entreprises, et gestion 7 parcs d'activités, 7 bâtiments
- Soutien aux entreprises : 45 entreprises informées ou accompagnées
- Agriculture et développement rural : installation d'un atelier de transformation de viande, soutien aux productions locales, Produits bio et locaux dans la restauration collective
- Biovallée - Le Campus : 219 manifestations - 4 397 participants, 1<sup>ère</sup> année pleine de fonctionnement

#### Accroître la qualité de vie

- Gestion des déchets :
  - 208 conteneurs semi-enterrés, répartis sur 24 communes et 3 000 bacs permettant la collecte de 7 453 tonnes d'ordures ménagères et 2 318 tonnes de collecte sélective
  - 5 déchetteries : 58 659 apports - 5 830 tonnes
- Energie : 2 500 kits économie eau et énergie, Dorémi primé par l'Etat, programme énergie en Biovallée ; la CCVD se fournit en énergies renouvelables
- Rivières/Patrimoine :
  - 1 467 jours répartis : 28 % économie, 18 % SMRD, 15 % services de base, 8 % petite enfance, 8 % maintenance, 7 % OM, 7 % services aux communes et 9 % autres activités (Culture, campus, agriculture, gare, communes ...)
  - 3 Syndicats couvrent chacune de 36 communes : SMBV, SMBRJ, SMRD (fin de la convention avec le SMRD) ; interventions en rivières
- Gare des Ramières - Réserve naturelle : Education environnement : 400 enfants et obtention du label Qualité tourisme
- Tourisme, loisirs, culture : Réseau OTSI, 2 gares en gare, projet véloroute

#### Assurer des services aux citoyens

- Gestion des déchets :
  - 208 conteneurs semi-enterrés, répartis sur 24 communes et 3 000 bacs permettant la collecte de 7 453 tonnes d'ordures ménagères et 2 318 tonnes de collecte sélective
  - 5 déchetteries : 58 659 apports - 5 830 tonnes
- Mutualisation du personnel, formation : Secrétariat de mairie itinérant, Services techniques intercommunaux mutualisés

- Habitat – Urbanisme : PLH, Acquisition foncière, Aide à la pierre, Service mutualisé en urbanisme à la carte
- Petite enfance – Jeunesse :
  - Accueil collectif : 8 équipements, 86 places, 263 enfants
  - Accueil individuel : 600 places assistantes maternelles, 4 antennes RAM
  - Circuits découverte métiers : 400 jeunes, 3 chantiers d'été
- Action sociale – Financement local : Création du CIAS, soutien aux CCAS, création société d'économie mixte V2D, rencontres solidaires
- Coopération internationale : Maison des énergies alternatives Restauration Thiangol Mangol

### **Services internes**

- Ressources humaines : 149 agents dont 56 petite enfance et 28 gestion des déchets (au 31/12/13, 630 jours de formation, 3 emplois d'avenir
- Assemblées : 8 réunions Conseil – 90 délégués, 11 réunions Bureau – 30 délégués, 45 réunions Exécutif, des commissions thématiques
- Administration générale : Assurances des bâtiments et véhicules, comptabilité, action sociale
- Hygiène et sécurité : Stratégie hygiène sécurité, sécurité informatique, contrôles techniques, gestion bâtiments
- Maîtrise d'ouvrage : Rénovation de l'hôtel d'entreprises, étude et construction d'un pôle bio, extension du campus, étude pour de nouveaux bureaux CCVD
- Communication – événements : Photothèque, rapport d'activités, magazine trimestriel, presse, événements, Web

Chaque commune ayant été destinataire de ce rapport d'activités 2013, il invite les conseillers communautaires à s'y reporter.

## **Le Conseil prend acte de cette présentation**

### **Point 1 Election d'un 12ème Vice-Président**

Le Président rappelle que, conformément à ce qu'il avait annoncé lors du précédent Conseil, il propose la création d'un 12<sup>ème</sup> poste de Vice-Président, l'enjeu des rivières étant important pour le territoire de la CCVD.

## **Le Conseil porte à 12 (douze) le nombre de Vice-Présidents**

Il est ensuite procédé aux élections du 12<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Gérard Crozier.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, il propose que Monsieur Jean Marc Bouvier soit secrétaire.

Il invite Madame Béatrice Martin et Monsieur Gilbert Pourret à être assesseurs.

Monsieur Gilbert Pourret refuse, considérant les critiques qui lui ont été faites lors du Conseil du 24/4/14. Il précise également qu'il ne prendra pas part au vote.

Sont ainsi désignés assesseurs : Madame Béatrice Martin et Monsieur Jacques Fayollet.

Avant d'aborder l'élection, Madame Anne-Marie Gaillardet déplore le fait qu'il n'y ait qu'une seule femme Vice-Présidente et membre de l'exécutif.

Le Président passe la parole quelques instants à Monsieur Gérard Crozier.

Ce dernier précise qu'il s'est déjà exprimé lors du dernier Conseil. Le Président lui a en effet proposé une Vice-Présidence par rapport aux dossiers des rivières ; c'est à ce titre qu'il a répondu favorablement. Il confirme que c'est également la commune d'Alex qui sera représentée à l'exécutif.

Les opérations de vote à bulletins secrets se déroulent. Chaque conseiller pose son bulletin dans l'urne et signe la feuille d'émargement.

**Après dépouillement, Monsieur Gérard Crozier est élu 12ème Vice-Président en charge de la politique de l'eau et la gestion des milieux aquatiques, les relations avec les syndicats à compétence rivières  
49 pour – 12 blancs/nuls**

### **Point 3** Rapport annuel 2013 du service gestion des déchets : présentation

Le Président passe la parole à Mesdames Magalie Vieux-Melchior et Marie Thizy pour présenter ce rapport d'activités afin de satisfaire aux obligations réglementaires à ce sujet.

Elles exposent les résultats 2013 de ce service à l'aide d'un powerpoint.

#### **Rapport 2013**

- Quelques chiffres
- La collecte des ordures ménagères
- La collecte sélective
- Les déchetteries
- Perspectives 2014
- Communication
- Dépenses et recettes

#### **Compétences :**

- Compétence : collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Service assuré en régie
- 36 communes desservies soit 30 208 habitants
- Compétence traitement a été transférée au SYTRAD pour le traitement des ordures ménagères et le tri des collectes sélectives

#### **Quelques chiffres :**

- 13 000 tonnes de déchets collectés
- 247 459 Kms parcourus (8 fois le Tour de la Terre)
- 167 530 litres de carburants consommés
- 31 agents dont 6 contractuels

#### **Collecte des ordures ménagères :**

- 7 453 tonnes d'OM collectées : 227 kg/hab/an
- 139 516 Km parcourus : 3,5 fois le Tour de la Terre
- 107 conteneurs semi-enterrés
- 1 855 m3 de stockage instantané : 884 tournées par an
- Evolution des tonnages : 7 453 Tonnes soit -1,95% /2012

#### **Collecte sélective :**

- 2 318 tonnes d'emballages ménagers
- 158 980 kms parcourus : 4 fois le Tour de la Terre, 416 tournées par an

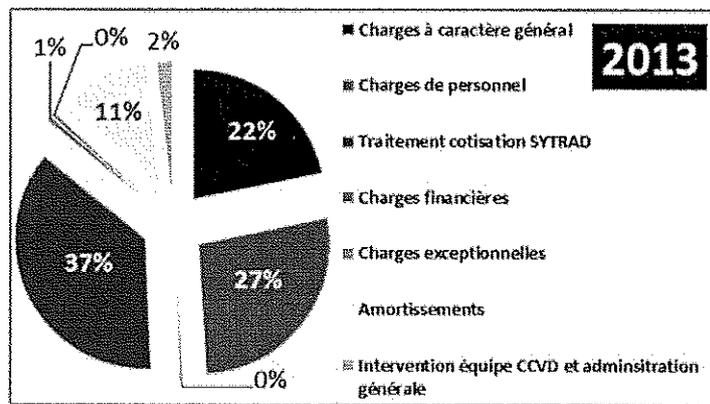
- 124 points propres dont 20% en conteneurs semi-enterrés
- 1 696 m3 de stockage instantané
- Evolution des tonnages : 1 152 Tonnes soit -6,80% /2012 (papier/carton) ; 243 Tonnes soit + 4,37% / 2012 (corps creux) ; 921 Tonnes soit -5,25% depuis 2012 (verre)

#### Déchetteries :

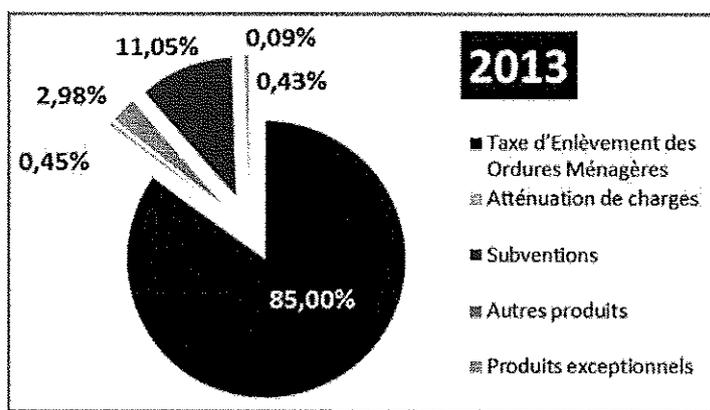
- 2 564 tonnes d'encombrants soit -0,81% / 2012
- 446 tonnes de ferraille soit -12,78% / 2012
- 230 tonnes de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) soit -3,08% / 2012
- 298 tonnes de gros cartons soit -5,70% / 2012
- 6 094 heures d'ouverture annuelle
- 58 659 passages d'usagers en moyenne - 195 dépôts de 100 Kg de déchets par jour

#### Equilibre financier :

- Service financièrement équilibré
- Solde par un résultat légèrement excédentaire de 5,35%, 204 213 € (centre Etoile, carburant constant, politique d'investissement régulier, frais de maintenance
- Dépenses de fonctionnement



- Recettes de fonctionnement



A l'issue de cette présentation, Monsieur Jean Serret remercie les agents de ces services pour la qualité du travail effectué.

#### **Point 4 Retrait de 6 communes du canton de Bourdeaux : point d'avancement**

Le Président rappelle que les communes de Bézaudun, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Les Tonils, Truinis ont sollicité leur départ de la CCVD pour adhérer à la CCPD dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Drôme.

Différents entretiens ont eu lieu avec chacune de ces communes pour essayer de trouver un accord sur les conditions de retrait. Des courriers ont été adressés en ce sens à chaque commune.

Aucun accord amiable ayant pu être trouvé, le Préfet de la Drôme a fixé par arrêté les conditions de répartition financières et patrimoniales entre les différentes collectivités.

Considérant que ces 6 communes font partie du bassin de vie du Val de Drôme,  
Considérant que les conditions financières et patrimoniales de sortie fixées par arrêté préfectoral concluent que la CCVD doit reverser un montant total de 81 106.45 € (Bézaudun : 11 443.79 €, Bourdeaux : - 5 495.45 €, Bouvières : 28 810.74 €, Crupies : 17 737.88 €, Les Tonils : 7 438.47 € et Truinas : 21 171.02 €)

Le Président demande au Conseil de mandater le bureau pour ester en justice contre l'arrêté préfectoral n° 2014-148-0014 du 28/4/2014 fixant les conditions de retrait des communes de Bézaudun, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Les Tonils, Truinas de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Monsieur Eric Chareyre explique que la commune de Vaunaveys la Rochette a laissé le choix à ces 6 communes de se retirer de la CCVD.

Monsieur Jean Serret explique qu'il ne s'agit pas de se prononcer contre le retrait mais qu'il s'agit d'ester en justice contre les conditions de sortie fixées par l'arrêté préfectoral et qui concluent par un reversement de la CCVD envers ces 6 communes d'un montant de 81 106.45 €, et non pas contre la sortie elle-même de ces 6 communes.

Monsieur José Lothe demande à connaître les motivations de Monsieur le Préfet pour justifier cet arrêté.

Monsieur Jean Serret explique que l'arrêté préfectoral fait référence à des jurisprudences qui ne ressemblent pas au cas de la CCVD. L'Etat a étudié des conditions financières de sortie selon son point de vue.

Monsieur José Lothe fait observer qu'il s'agit d'un montant important.

Monsieur Jean Serret souligne qu'effectivement, ce montant est important. Il est, pour certaines communes, nettement supérieur à leur budget de fonctionnement.

Monsieur Maurice Vigne demande si la CCVD a estimé le coût de sortie des 6 communes.

Monsieur Jean Serret répond par l'affirmative et passe la parole à Monsieur Jean Pierre Rochas, Directeur.

Celui-ci précise que l'impact financier estimé par la CCVD est de - 370 000 €. Un 2<sup>ème</sup> impact financier pour les communes et la CCVD porte sur le fait que ces collectivités deviennent contributrices au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) à hauteur de 5 000 € pour la CCVD et de 10 000 € pour l'ensemble des communes en 2014. Ces chiffres doubleront à minima d'ici 2017.

Monsieur José Lothe demande si ce dossier a été confié à un avocat.

Monsieur Jean Serret répond que ce sera le cas dès l'accord de l'assemblée pour ester en justice sera donné.

**Le Conseil, à l'unanimité :**

**- mandate le Bureau, conformément à sa délégation, pour ester en justice contre l'arrêté préfectoral n° 2014-148-0014 du 28/4/2014 fixant les conditions de retrait des communes de Bézaudun, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Les Tonils, Truinass de la CCVD**

### **Point 5 Puy St Martin : demande de retrait**

Monsieur Jean Serret rappelle la demande de retrait de l'ancienne municipalité et informe de la réception d'une lettre dans le même sens de la nouvelle municipalité. Il considère que Puy St Martin est désormais dans l'aire d'attraction montillienne.

Monsieur José Lothe demande à Monsieur le Maire de Puy St Martin d'expliquer cette demande.

Monsieur Michel Giles précise les raisons qui conduisent la commune de Puy St Martin à solliciter son retrait de la CCVD pour adhérer à la SESAME.

Il souligne tout d'abord que Puy St Martin n'est pas en opposition à la CCVD. Il dit même qu'il est satisfait des services de la CCVD. Il ajoute que la commune bénéficiera de moins de services à Montélimar Agglo.

Il s'agit d'une logique territoriale de bassin de vie orienté plutôt vers Montélimar et vers l'ouest que vers la vallée de la Drôme et du Roubion. Il cite des exemples d'actions comme l'aménagement des rythmes scolaires qui a pu prendre forme en coopération avec Roynac. De même pour la petite enfance, une convention lie la CCVD et la CCPM (qui gère le LMA de Cléon d'Andran) pour permettre l'accueil des enfants de Puy St Martin. Le traitement des déchets qui, actuellement se fait à Eurre : les employés communaux viennent à Eurre 1 fois par semaine pour nettoyer les bacs des points propres. S'ils pouvaient se rendre à La Laupie, il y aurait un gain de temps important (1h par semaine). Il en est de même pour l'assainissement et les transports urbains (qui sont de la compétence de l'agglomération de Montélimar et qui seront pris en charge par elle) et même le club de football.

Le changement d'intercommunalité a été un thème fort des dernières élections municipales et la population l'a plébiscité. La modification de la carte territoriale au niveau des cantons fait que Puy St Martin fait désormais partie du canton de Dieulefit et non plus de celui de Crest Sud.

#### **Le Conseil :**

**- décide du principe d'une solution amiable du retrait de la commune de Puy St Martin de la Communauté de Communes du Val de Drôme  
- mandate le Président pour négocier les termes de ce retrait avec la commune et Montélimar Agglomération et proposer au Conseil une convention définissant les modalités de retrait  
autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

### **Point 6 Désignation des membres de la CIID**

Monsieur Jean Serret explique que les EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique doivent créer – conformément à l'article 1650A du Code Général des Impôts – une commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs des communes membres de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Elle a un rôle consultatif en matière d'évaluation des propriétés bâties et participe avec le représentant de l'administration à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers.

Elle a aussi un rôle d'information : elle doit informer l'administration fiscale des changements intervenus au cours d'une année sur ces locaux.

Elle a un rôle décisionnel dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Elle se réunit une fois par an.

Elle est composée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. Cependant, l'administration fiscale demande de faire une proposition comportant 20 titulaires et 20 suppléants.

Suite aux propositions faites par les communes, il est proposé de retenir la liste suivante, composée de 15 membres titulaires et de 15 membres suppléants :

Il convient ainsi de procéder à la désignation des membres composant cette commission.

Commissaires titulaires			Commissaires suppléants		
1.	SERRET	Jean	1.	ANDRE	Philippe
2.	ARNAUD	Robert	2.	ROLLAND	Vincent
3.	MILLERON	Simone	3.	PIERAGOSTINI	Claude
4.	MICHEL	Marie Pierre	4.	DEFFAISSE	Jean Michel
5.	CHAGNON	Jean Michel	5.	PELOUARD	Serge
6.	BOUVIER	Jean Marc	6.	BOUCHET	Jean Luc
7.	PASQUET	Noëlle	7.	ANDEOL	Jean Pierre
8.	CHAREYRE	Eric	8.	DIVANACH	Xavier
9.	DELALLE	Bertrand	9.	DISCHERT	Francis
10.	CARRERES	Bernard	10.	FANGEAT	Bernard
11.	JAY	Michel	11.	PEYRARD	Renaud
12.	FREYDT	Alain	12.	COLLIN	Pascal
13.	SCHLOTTER	Véronique	13.	GILES	Michel
14.	BLACHIER	Nathalie	14.	RAMIER	Pascal
15.	COLLOT	Irène	15.	EYMARD	Hervé

#### **Le Conseil :**

- valide cette liste de propositions qui sera ainsi transmise à l'Administration fiscale
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

## **II – POLE COMMUNES ET TERRITOIRES**

### **Point 7 Dispositif de portage foncier de la CCVD**

Monsieur Jean Serret passe la parole à Monsieur Jacques Fayollet.

Celui-ci rappelle que la CCVD a créé un dispositif d'acquisition foncière c'est-à-dire que la CCVD assure le portage d'un projet communal pour l'acquisition de foncier ou de biens immobiliers. Il convient de préciser que le projet communal doit être en conformité avec l'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace et de la politique de logement social.

Pour ce faire, la CCVD a créé en fonction de sa capacité financière un budget annuel prévisionnel de 200 000 € par an (en fonction des emprunts en cours) pour ces actions. Une convention est signée entre la commune et la CCVD. Au terme des 3 ans, l'immobilier est racheté par la commune ou un opérateur au prix initial majoré des frais de portage.

Concrètement, une étude de faisabilité du projet est menée conjointement par la commune et la CCVD. Lorsque le projet est retenu, une convention est signée entre les 2 collectivités : la CCVD acquiert l'immobilier et la commune s'engage à rembourser au terme des 3 ans maximum le prêt initial plus les frais de portage.

Créé en 2004, 5 opérations ont pu être réalisées depuis 2008.

Il existe un 2<sup>ème</sup> dispositif porté par EPORA, établissement public foncier créé en 1997/98 dans la Loire pour réhabiliter les friches industrielles.

Désormais, cet établissement a étendu son champ de compétences sur le Rhône et l'Isère et depuis peu de mois, sur la Drôme et l'Ardèche. Des EPCI à caractère plutôt rural adhèrent à cet organisme et peuvent bénéficier d'aide à l'acquisition foncières, à des études d'aménagement. Des conventions ont été signées entre l'EPORA et Livron (pour Drôme Fruits), Lorient (pour la filature).

Monsieur Jacques Fayollet précise que les communes qui ont des projets d'aménagement peuvent saisir le pôle "communes et territoires" : Madame Marie-Odile Canteneur au 04 75 25 43 82 et [mocanteneur@val-de-drome.com](mailto:mocanteneur@val-de-drome.com).

Monsieur Jean Serret précise que l'EPORA correspond à la SAFER pour le monde agricole. C'est un outil qui permet d'acquérir des terrains en zone plus urbanisée et pour l'habitat.

Suite à une question de Madame Noëlle Pasquet, il est précisé que ces 2 dispositifs peuvent être complémentaires.

### **Point 8 Saoû : fin du portage et rachat du foncier par le Conseil Général**

Monsieur Jean Serret passe la parole à Monsieur Jacques Fayollet.

Monsieur Jacques Fayollet rappelle que :

1. La Commune de SAOU a sollicité le dispositif d'intervention foncière de la CCVD suite à l'exercice de son droit de préemption sur une propriété lieudit Les Crémas, d'une superficie totale de 27 ares et 38 centiares, pour un prix de **130 000 €**.

Lieu Dit	Section	Numéro	Surface
Les Crémas	G	438	115 m <sup>2</sup>
Les Crémas	G	439	790 m <sup>2</sup>
Les Crémas	G	1 349	¼ indivis de 85 m <sup>2</sup>
Les Crémas	G	1 350	1 630 m <sup>2</sup>
Les Crémas	G	1 351	118 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>			<b>2 738 m<sup>2</sup></b>

2. Le Bureau Communautaire du 6 décembre 2011 a accepté cette sollicitation et une convention unilatérale de rachat a été signée entre la commune et la CCVD, dans laquelle la commune de SAOU s'est ainsi engagée à :

- Racheter le bien ou désigner un tiers qui se substituera à elle, dans un délai maximum de **3 ans** à compter de son acquisition, **soit au plus tard le 27 avril 2015**.
- Rembourser en plus du prix d'acquisition, les frais relatifs à l'acquisition, à la gestion et à l'entretien de l'immeuble

3. L'acquisition des parcelles a été réalisée le 27 avril 2012.

Pour honorer cette demande, la CCVD a contracté un emprunt de 130 000 € sur 2 ans à 2.99 %, qui arrivera à échéance le 23 Novembre 2014.

Les négociations avec Drôme Aménagement Habitat (DAH) ayant abouti et 9 logements locatifs sociaux étant inscrit dans la programmation définitive 2013, la commune de Saoû a souhaité mettre fin, par anticipation, au portage foncier communautaire.

Le Bureau Communautaire de 5 novembre 2013 a répondu favorablement à la demande de la commune de SAOU, et l'a autorisée à utiliser la faculté de substitution prévue à l'article 11 de la convention de rachat, au profit du Conseil Général de La Drôme.

Le Bureau Communautaire a ainsi autorisé la CCVD à signer l'acte authentique de vente des parcelles concernées, auprès du Conseil Général de la Drôme, pour un prix de 136 043 €, incluant le prix d'acquisition et les frais de gestion arrêté au 31 décembre 2013.

A ce jour la vente n'a pas pu se réaliser car, par délibération du 2 décembre 2013, le Conseil Général de la Drôme a accepté l'acquisition des parcelles sus désignées, mais au prix arrondi de 137 000 €.

Il est donc proposé de vendre les parcelles concernées au Conseil Général de la Drôme pour un prix de 137 000 €, les 2 délibérations devant être concordantes.

Il est précisé que le prix de vente de 137 000 €, reste conforme à l'avis de France Domaine rendu le 15 octobre 2013 retenant une valeur de 130 000 €. Ce site sera ensuite mis à la disposition de DAH par bail emphytéotique pour la réalisation de son opération de logements locatifs sociaux.

Il est également proposé d'autoriser le Président à procéder au remboursement anticipé de l'emprunt dans les meilleurs délais

#### **Le Conseil :**

- **Approuve sans réserve l'exposé du Président**
- **Autorise Monsieur Jacques FAYOLLET, vice-Président de la CCVD, à signer l'acte authentique de vente des parcelles suivantes, sis les Crémas, auprès du Conseil Général de la Drôme, pour un prix de 137 000 €, incluant le prix d'acquisition et les frais de gestion arrêté au 31/12/13**
- **Autorise le Président à procéder au remboursement anticipé de l'emprunt dans les meilleurs délais**
- **Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à accomplir toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération**
- **Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

### **III – POLE RESSOURCES**

#### **Point 9 Politique énergies 2014 – 2020 : présentation**

Monsieur Jean Serret passe la parole à Monsieur Jean Marc Bouvier.

Celui-ci rappelle tout d'abord 2 principes fondamentaux de l'action intercommunale :

1. La CCVD n'investit jamais sur une commune sans son accord
2. La SEML ne peut rien investir sans une décision du Conseil de la CCVD

Monsieur Jean Serret précise en effet que ce rappel est très important. Il dément formellement un article du journal Les Echos : la CCVD n'interviendra pas dans le financement des éoliennes de La Roche sur Grâne.

Monsieur Jean Marc Bouvier précise que le document sur la politique de l'énergie a été présenté et approuvé (une voix contre) par la précédente assemblée.

Il a été également approuvé par les Communautés de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et présenté à la Région.

Cette thématique de l'énergie va structurer durablement le développement du territoire pour les années qui viennent.

Il présente le projet à l'aide d'un powerpoint.

On aurait pu parler de :

- gaz à effet de serre...
- dérèglement climatique...
- droit à l'énergie...
- des **conséquences de ne rien faire...** : le coût de l'inaction (rapport de Sir Nicholas Stern en 2006 – ancien Vice-Président sénior de la Banque Mondiale et conseiller auprès du gouvernement britannique)
  - ... « agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre supposera une dépense de l'ordre de 1 % du PIB mondial chaque année à condition d'agir maintenant »
  - ...
  - « différer l'effort se révélera dangereux et bien plus onéreux : entre 5 et 20 % du PIB mondial chaque année » ...

On aurait pu... mais nous avons fait le choix de parler :

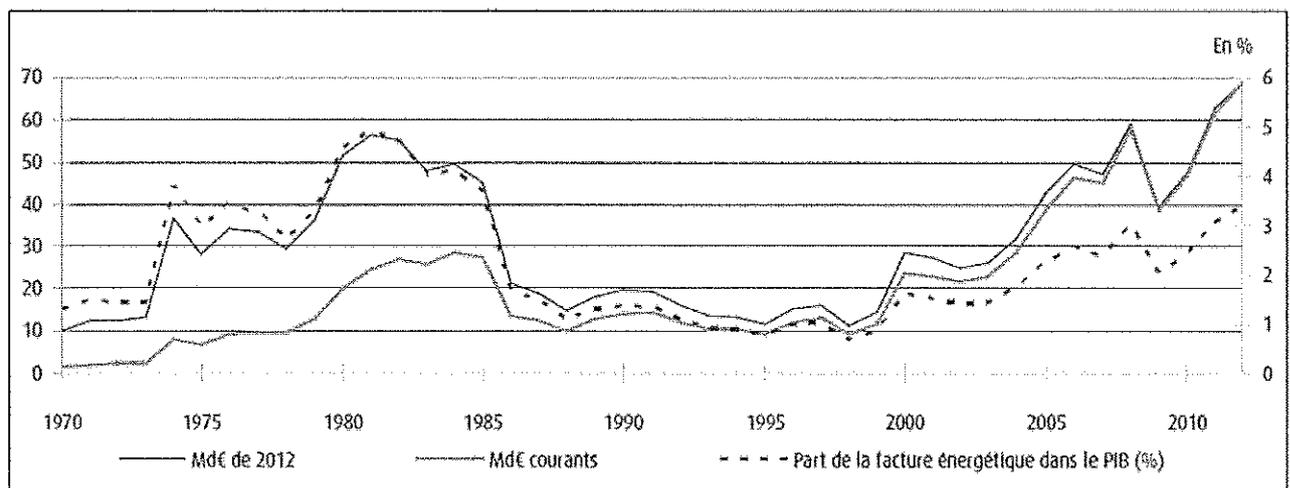
- Factures énergétiques
- Perte de pouvoir d'achat
- Nécessité pour les collectivités d'assumer leurs responsabilités sur ce bien public, avec les partenaires compétents
- créer des recettes nouvelles, leur donnant des moyens nouveaux de participer au développement du territoire en y associant les citoyens plutôt qu'en les soumettant à une fiscalité plus lourde

Constat (bilan énergétique de la France en 2012) :

- La facture énergétique s'alourdit encore et atteint un nouveau record de 69 milliards d'euros

#### Facture énergétique de la France

En milliards d'euros



Source : données des Douanes, calculs SOeS

- La facture énergétique représente en moyenne 3 204 €/an/ménage soit 267 €/mois (2012)
  - 10% des foyers fiscaux vivent avec moins de 7 418 € par an soit 618 €/ mois
  - 50% avec moins de 17 288 €/ an soit 1 440 €/ mois
  - 10% avec plus de 32 647 €/an soit 2 720 €/mois
  - Revenus moyens des foyers fiscaux : 20 103 €/an soit 1 675 €/mois

### Dépense moyenne en énergie par ménage

	2008	2009	2010	2011	2012
<i>En euros courants</i>					
Électricité, gaz et autres combustibles	1 554	1 457	1 592	1 532	1 702
Carburant	1 482	1 203	1 328	1 480	1 502
<b>Total énergie</b>	<b>3 036</b>	<b>2 660</b>	<b>2 920</b>	<b>3 013</b>	<b>3 204</b>
<i>En %</i>					
<b>Part dans la consommation des ménages</b>					
Électricité, gaz et autres combustibles	4,0	3,8	4,1	3,9	4,3
Carburant	3,8	3,1	3,4	3,7	3,8
<b>Total énergie</b>	<b>7,8</b>	<b>7,0</b>	<b>7,5</b>	<b>7,6</b>	<b>8,1</b>
<i>En %</i>					
<b>Part dans la consommation effective*</b>					
Électricité, gaz et autres combustibles	3,1	2,9	3,1	2,9	3,2
Carburant	2,9	2,4	2,6	2,8	2,9
<b>Total énergie</b>	<b>6,0</b>	<b>5,3</b>	<b>5,7</b>	<b>5,8</b>	<b>6,1</b>

\* (y compris consommation à prise en charge collective)

Source : calculs SOeS d'après Insee, Comptes nationaux base 2005, et SOeS, Comptes du logement 2012

- 170 M€/an de facture d'énergie par an pour le territoire : de 170 millions à 280 millions en 20 ans ?

### Biovallée, vers un territoire acteur de l'énergie

- 1997 : la rivière Drôme fédère le territoire
  - Une eau en qualité « baignade
  - Développement touristique et économique
  - Préservation de la Biodiversité et des ressources naturelles
- 2009 : Biovallée
  - Eco territoire de référence
  - Bio-ressources et éco-activités
  - Territoire école
- 2014 : Vers une maîtrise territoriale de l'énergie fédératrice
  - Être acteur de l'énergie sur le territoire
  - Faire un atout du poids de l'énergie
  - Créer du développement économique et de l'emploi local
  - Relocaliser une partie des 170 M€ sur le territoire

### Une idée simple :

- produire pour créer de la richesse et financer la rénovation
- 170 000 000 € = facture énergétique globale quittant le territoire chaque année :
  - Si économie 5%, 20 000 foyers : 425 € par an de pouvoir d'achat en plus par foyer
  - Si objectifs Biovallée® : 20% = 1 700 € par foyer par an
  - Production, fourniture d'énergie 10 % par le territoire : 17 M€ de recettes relocalisées
  - Objectifs Biovallée 25% : 42,5 M€ de recettes relocalisées
- Sans action, perte de 30 % de pouvoir d'achat annoncée sur les tarifs en hausse programmée.
- Perte de pouvoir d'achat par hausse imposée de fiscalité

### Pour conclure :

- La question de l'énergie est une question d'avenir. Une absence de décision est une décision qui engage. Renoncer à traiter cette question est un acte politique fort pour nous, élus.
- Les décisions à prendre sur l'énergie, c'est comme l'accession à la propriété pour un ménage. Au lieu de dépenser un loyer à fonds perdus, on se pose la question un jour d'acheter, de constituer un patrimoine assurant l'avenir et cessible.
- L'engagement proposé constitue un escalier vertueux qui participe au développement du territoire et à la transition énergétique, sur lequel chaque marche franchie nous donne des moyens financiers et humains supplémentaires pour franchir la suivante, avec le libre choix pour autant de le faire ou pas à chaque étape...

### Produire, comment ?

- Produire localement des EnR (Energie Renouvelable) parce qu'on en a les moyens financiers et techniques, ainsi que les ressources naturelles :
  - les filières EnR sont matures
  - les gisements sont avérés (biomasse, soleil, vent...)
  - Les premiers outils de financement sont créés : SEML, SACOOP en cours.
- Créer des ressources financières en investissant dans les énergies renouvelables cela nous est financièrement techniquement et humainement accessible, et le territoire peut en avoir une maîtrise durable.

### Un programme d'actions 2014/2020

- Plusieurs volets (détaillés par ailleurs) :
  - Energie Renouvelable
  - Rénovation
  - Agriculture-Energie
  - Mobilité Déplacement
  - Infrastructure / Réseaux
  - Culture et Energie
  - Les volets Mobilité, Infrastructure, Culture sont à chiffrer
- L'ensemble des installations de production d'EnR (énergie renouvelable) requiert 139 millions d'euros d'investissement, dégage pour l'essentiel une rentabilité entre 8 et 12 ans, et génère de l'ordre de 400 k€/an de retombées fiscales locales.
- La rénovation des bâtiments mobilise 69 M€ d'investissement
- Entre 500 et 1000 emplois sont créés d'ici 2020

### Des moyens existants à compléter

- Priorité : faire sortir les projets
- On a déjà :
  - des outils en cours (SEM –SA Coop)
  - des partenaires (E.SDED, ADIL, CEDER, CMA, CCI, CA26...)
  - un CEP Conseiller Energie Partagé Biovallée
  - une approche DORéMI sur la maison individuelle
- On prépare une montée en charge progressive :
  - un conseiller habitat-énergie pour accompagner tous les projets
  - un développeur de projets EnR (énergie renouvelable)
  - la mise en place d'outils complémentaires pour le patrimoine public si nécessaire (SPL)

### Les questions posées :

- 1 - Sommes-nous d'accord sur les objectifs ?
- 2 - Partageons nous l'approche ?
- 3 - De quels moyens nous dotons-nous ?

Suite à une question de Monsieur José Lothe, Monsieur le Président précise que cette politique devra associer fortement, outre les territoires limitrophes, les citoyens. Il donne l'exemple de la centrale villageoise de la Gervanne dont le projet a été initié par des citoyens.

La CCVD accompagne par exemple les actions de rénovation thermique (action DORÉMI) pour lesquelles ont pu être associés des équipes d'artisans pour la rénovation de l'habitat qui date des années 70/80.

Ainsi, un particulier pourra avoir un seul interlocuteur pour réaliser une rénovation de sa maison.

Il souligne aussi que DAH a réalisé des actions exemplaires notamment à Loriol, Crest, Aouste et Die.

Il s'agit de poursuivre et d'amplifier cette dynamique tout en s'assurant que les aides prévues soient bien destinées aux particuliers.

Monsieur Rodolphe Balz souligne que cette présentation est remarquable. Il précise également que l'énergie est bien une thématique locale d'avenir qui s'intègre parfaitement à la Biovallée. Quelques exemples de ce type de politique locale de l'énergie existent en France. Elles présentent des résultats intéressants pour l'avenir.

Monsieur Jean Marc Bouvier souligne qu'il s'agit en effet d'optimiser les initiatives locales et de relocaliser les richesses sur le territoire comme le montre le powerpoint sur l'aspect économies potentielles réalisées par le citoyen.

Monsieur Philippe André précise que ce projet concerne la réduction de la quantité d'énergie mais pas la réduction du coût de l'énergie car il y a peu de concurrence du marché de l'offre.

Monsieur Jean Serret précise que le coût de l'énergie ne cesse d'augmenter ce qui accroît l'importance d'actions visant à réduire la consommation d'énergie.

Suite à cette présentation, il demande au Conseil de mandater le Bureau pour déposer les dossiers de recherche de financement auprès des organismes institutionnels dont la Région et l'Europe.

## **Accord du Conseil**

### **Point 10 Approbation Compte Administratif 2013, compte de gestion et affectation des résultats**

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Robert Arnaud, puis se retire.

Monsieur Robert Arnaud précise que le budget est composé de 3 budgets : un budget principal incluant le service gestion des déchets, un budget annexe zones d'activités économiques (ZAE) et un budget annexe Bâtiments.

Sur ces 3 budgets, 2 enjeux majeurs :

1. Reconstituer une épargne sur le budget général pour faire face au remboursement d'emprunts du budget ZAE
2. Trouver des modalités de financement de l'aménagement des zones d'activités autres que les emprunts

Les budgets annexes peuvent être en déséquilibre temporaire : ils sont à l'équilibre à terme de l'opération d'aménagement mais il faut assurer le portage financier.

Pour ces 3 budgets comme dans toute collectivité locale, il n'existe qu'une seule trésorerie.

La CCVD s'est engagée à faire voter le budget de l'année N en décembre de l'année N-1, et une décision modificative ou un budget supplémentaire en cours de l'année N.

Le Compte Administratif est le compte de résultats. C'est la photographie de l'exécution des budgets à un instant "T".

#### Budget principal

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes de l'exercice :	18 047 417.26 €	Recettes de l'exercice :	1 606 522.09 €
Dépenses de l'exercice :	16 573 153.49 €	Dépenses de l'exercice :	1 453 205.39 €
<b>Résultat exercice 2013 :</b>	<b>+1 474 263.77€</b>	<b>Résultat exercice 2013 :</b>	<b>153 316.70 €</b>
Excédent antérieur reporté:	+2 877 813.24 €	Excédent antérieur reporté:	+ 819 225.18 €
Résultat de clôture ex. 2013 : (à reporter sur 2014)	4 352 077.01 €	Résultat de clôture ex. 2013 : (à reporter sur 2014)	972 451.88 €

Il est proposé d'affecter le résultat 2013 tel qu'il suit :

#### **Report à nouveau :**

- Chapitre 002 : excédents de fonctionnement reportés : **4 203 519.01 €**
- Chapitre 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : **148 558.00 €**
- Chapitre 001 : excédents d'investissement reportés : **972 541.88 €**

#### Budget annexe bâtiments

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes de l'exercice :	302 123.81 €	Recettes de l'exercice :	1 089 610.46 €
Dépenses de l'exercice :	384 177.47 €	Dépenses de l'exercice :	250 446.23 €
<b>Résultat exercice 2013 :</b>	<b>- 82 053.66 €</b>	<b>Résultat exercice 2013 :</b>	<b>839 164.23 €</b>
Déficit antérieur reporté :	- 75 762.93 €	Excédent antérieur reporté:	17 864.26 €
Résultat de clôture ex. 2013 : (à reporter sur 2014)	- 157 816.59	Résultat de clôture ex. 2013 : (à reporter sur 2014)	857 028.49 €

Il est proposé d'affecter le résultat 2013 tel qu'il suit :

#### **Report à nouveau :**

- Chapitre 002: Déficit de fonctionnement reporté : **- 157 816.59 €**
- Chapitre 001: Excédents d'investissement reportés : **857 028.49 €**

#### Budget annexe ZAE

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes de l'exercice :	5 144 536.64 €	Recettes de l'exercice :	5 047 338.67 €
Dépenses de l'exercice :	4 229 169.75 €	Dépenses de l'exercice :	4 509 418.60 €
<b>Résultat exercice 2013 :</b>	<b>915 366.89 €</b>	<b>Résultat exercice 2013 :</b>	<b>537 920.07 €</b>
Déficit antérieur reporté :	- 673 416.87 €	Déficit antérieur reporté:	- 1 020 236.99 €
Résultat de clôture ex. 2013 : (à reporter sur 2014)	241 950.02 €	Résultat de clôture ex. 2013 : (à reporter sur 2014)	- 482 316.92 €

Il est proposé d'affecter le résultat 2013 tel qu'il suit :

#### **Report à nouveau :**

- Chapitre 001 : Excédents de fonctionnement reportés : **241 950.02 €**

Le résultat représente également le fonds de roulement qui représente 3 mois de dépenses de fonctionnement ce qui est correct pour une collectivité comme la CCVD. A la CCVD, la fiscalité ne couvre pas le besoin en financement des dépenses obligatoires (frais de personnel, emprunts, charges récurrentes de fonctionnement).

La particularité de la CCVD est de chercher et de trouver d'autres ressources comme les subventions pour équilibrer les budgets.

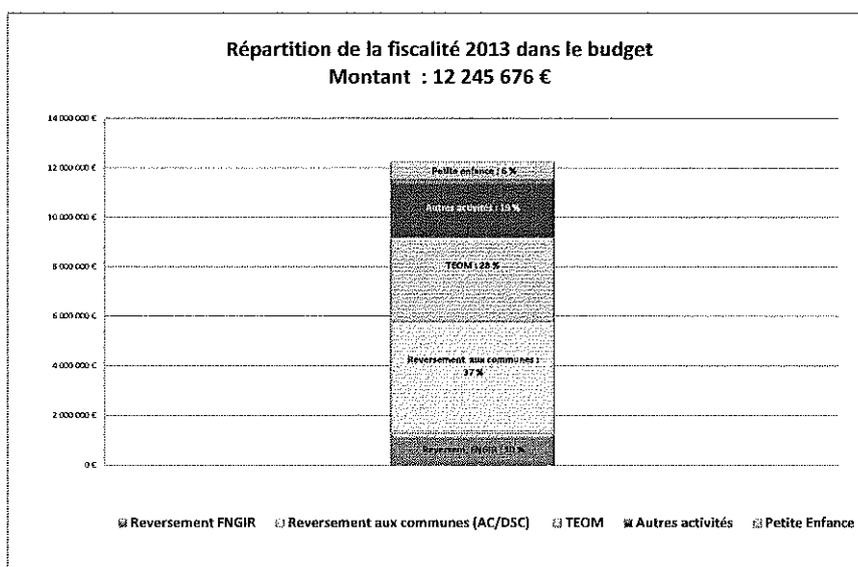
Ces comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du Trésorier.

Sont ensuite présentés par Monsieur Jean Pierre Rochas, Directeur, des graphiques d'analyse de ces Comptes Administratifs.

Il précise tout d'abord que, pour les budgets annexes, les avances remboursables permettent d'équilibrer temporairement les budgets.

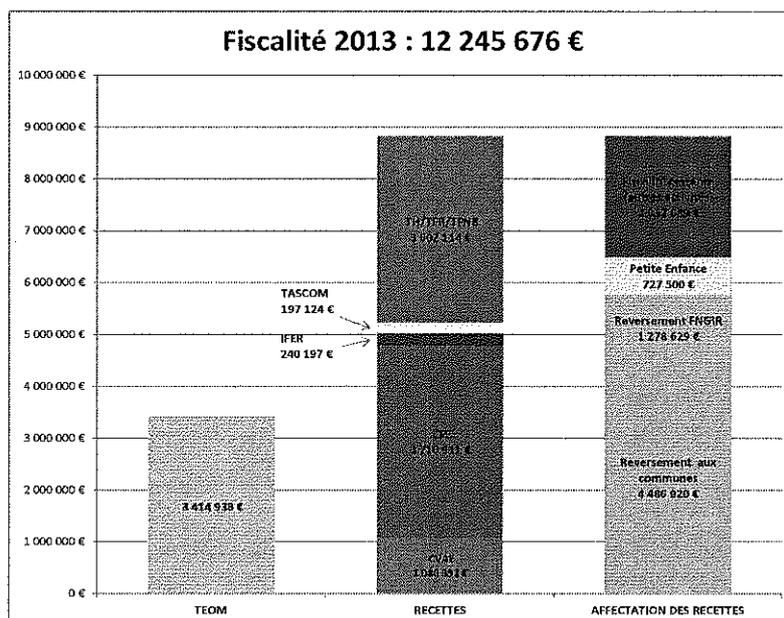
Il précise que, parmi les documents adressés à chaque élu, il y a une présentation détaillée de ces Comptes Administratifs par activité ce qui permet de mieux comprendre les incidences financières de chaque action.

Le 1<sup>er</sup> graphique montre l'utilisation de la fiscalité et fait ressortir l'importance des versements à l'Etat (FNGIR) et aux communes.

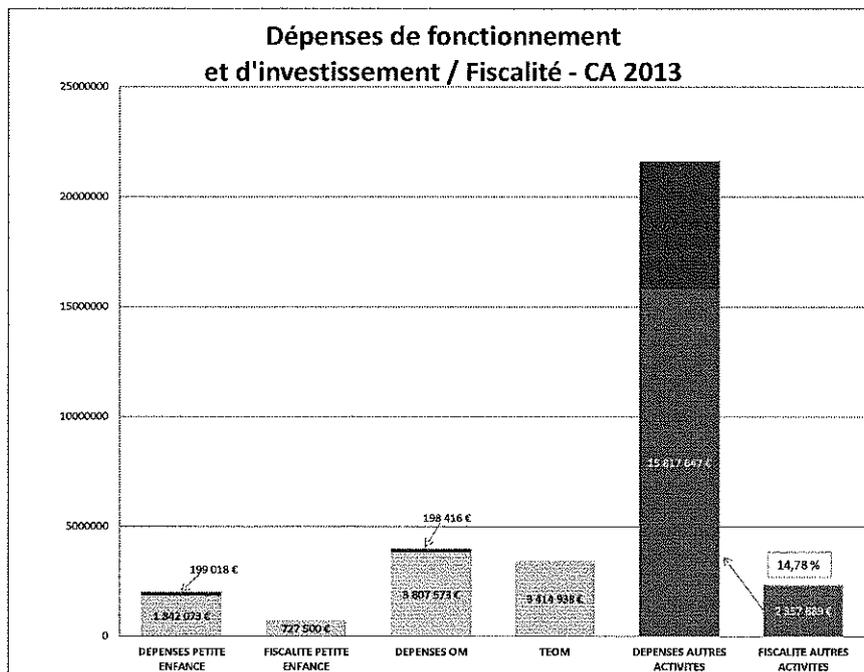


Le 2<sup>ème</sup> graphique montre le détail des ressources fiscales et l'on peut constater :

1. qu'il ne reste que 2 337 689 € de ressources fiscales pour l'ensemble des autres activités de la CCVD (hors OM et petite enfance) dont on voit dans le 3<sup>ème</sup> graphique qu'elles représentent l'essentiel des actions et des dépenses.
2. que l'équivalent de toute la fiscalité professionnelle est reversé aux communes et à l'Etat ainsi qu'une partie de la TH.



Le 3<sup>ème</sup> graphique met en évidence une des caractéristiques de la CCVD qui est de mobiliser d'autres recettes (comme les subventions) pour équilibrer le budget. En effet, la fiscalité représente 14 % des dépenses de fonctionnement des autres activités (2 330 000 € environ pour 15 millions d'€ d'activités). Ceci induit la nécessité de disposer d'une trésorerie importante.



Le résultat cumulé ne correspond qu'à 1.5 mois de dépenses cumulées des 3 budgets (fonctionnement et investissement compris)

Les ratios

	EPCI - Finances - 2010	CCVD 2012	CCVD 2013
<b>POPULATION CCVD DGF</b>		<b>32 667</b>	<b>32 747</b>
Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement/population	636	512,45	477,95
Ratio 2 : Produit des impositions directes/population	356	252,09	269,67
Reversements fiscaux aux communes/population	159	138,5	137,02
Reversement FNGIR/population		38,23	39,05
Produit des impositions directes/population (solde restant CCVD)	<199	75,36	93,60
TEOM/population		100,23	104,28
Ratio 3 : recettes réelles de fonctionnement/population	642	534,32	545,28
Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut/population	115	46,63	37,44
Ratio 5 : Dette/population (3 budgets)		159,13	216,55
Ratio 5 : Dette/population (budget principal)		74,31	84,93
Ratio 6 : DGF/population	120	68	65,48
Ratio 7 : dépense de personnel/DRF	20,9	29	33%
	<b>Groupements de communes à FPU 2010</b>	<b>CCVD 2012</b>	<b>CCVD 2013</b>
Ratio 9 : Marge d'autofinancement courant *Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevé ; à contrario un ratio > à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt**	88,30%	103%	89%
Ratio 10 : Dépenses d'équipement brut/RRF = taux d'équipement	19,30%	9%	7%
Ratio 11 : Dette/RRF = taux d'endettement	33,20%	14%	16%
Ratio : épargne de gestion/RRF	17%	4,62%	13%
Ratio : épargne brute/RRF	15,20%	4,09%	12%
	<b>Moyenne de notre catégorie 2013</b>		<b>CCVD 2013</b>
Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)	0,34727		0,29969
Potentiel fiscal / habitant	270,87		254,43

Ceux-ci montrent 3 grandes caractéristiques de la CCVD :

1. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en nette diminution entre 2012 et 2013 (-6.7 %) alors que des micro-crèches ont été ouvertes. On voit un réel effort pour maîtriser les dépenses
2. La DGF de la CCVD est inférieure à la moyenne nationale de même que le CIF (coefficient d'intégration fiscale) ce qui signifie que le rapport entre les ressources fiscales de la CCVD et celles des communes sont inférieures à la moyenne nationale. Ce qui a une incidence négative sur la DGF de l'EPCI. Des efforts sur la mutualisation pourraient améliorer ces résultats.
3. La faiblesse de la dette actuelle par rapport à la moyenne nationale même si d'importants investissements sont annoncés (pour les zones d'activités et la fibre notamment). De plus, cette dette est ouverte en grande partie par des recettes de loyers, la faiblesse de l'épargne et sa volatilité d'une année sur l'autre.

Monsieur Robert Arnaud souhaite compléter ces analyses en expliquant les raisons de l'augmentation des charges de personnel entre 2012 et 2013. Il rappelle 3 grands principes :

1. Les postes sont créés avec parcimonie après une analyse approfondie du besoin
2. Les créations sont couvertes par des ressources
3. La mutualisation des postes augmente la masse salariale de la CCVD

Il explique dans le détail les raisons de cette augmentation de charges. Entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013, les effectifs sont passés de 143 agents à 153 agents, répartis ainsi :

Enfance : + 122 000 €

- 1 infirmière à plein temps
- 1 secrétaire

Services aux Communes : + 91 340 € (postes m

- 2 Urbanisme (1 attaché + adjt administratif)
- 3 Equipe Saou-Soyans-Francillon
- 1 Secrétaire de Mairie itinérante (déc 2013)

Pôle moyens transversaux : + 60 000 €

- 1 architecte -Maitrise d'ouvrage (ingénieur)
- 1 secrétaire

Chaque conseiller ayant reçu les documents du Compte Administratif et les extraits du compte de gestion.

Ceux-ci sont approuvés.

Monsieur le Vice-Président met aux voix les affectations de résultats.

## Budget principal

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 - Budget principal n° 202

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)		2 677 613,24		819 225,16		3 697 038,42
Opérations de l'exercice	16 373 153,49	15 047 417,26	1 453 263,39	1 626 323,09	18 026 355,06	13 653 939,35
<b>Total cumulé</b>	<b>16 373 153,49</b>	<b>17 725 030,50</b>	<b>1 453 263,39</b>	<b>2 445 548,25</b>	<b>34 852 710,55</b>	<b>27 351 977,77</b>
Résultat de l'exercice		1 474 263,77		183 319,70		1 657 583,47
Résultat de clôture		4 352 077,01		572 541,89		4 924 618,90

Besoin de financement de la section d'investissement a)  euros

Restes à réaliser  euros

Besoin de financement au titre des P.A.R. b)  euros

Besoins de financement au titre des opérations diverses c)  (reprovision)

Besoin de financement global (a+c)  euros

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de  au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) annulé capital effort

au compte 1002 (excédent de fonctionnement reporté)

## Budget annexe ZAE

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 - Budget ZAE n° 218

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)	673 416,87		1 020 236,99		1 693 853,86	
Opérations de l'exercice	4 229 159,75	5 144 536,64	4 509 416,60	5 047 338,67	8 738 589,35	10 191 875,31
<b>Total cumulé</b>	<b>4 902 586,62</b>	<b>5 144 536,64</b>	<b>5 529 653,59</b>	<b>5 047 338,67</b>	<b>10 432 443,21</b>	<b>10 191 875,31</b>
Résultat de l'exercice		915 366,89		537 920,07		1 453 286,96
Résultat de clôture		241 950,02		482 316,92		240 366,90

Besoin de financement de la section d'investissement a)  euros

Restes à réaliser investissement  euros

Excédent de financement au titre des P.A.R. b)  euros

Besoins de financement au titre des opérations diverses c)  (reprovision)

Excédent de financement global d'investissement (a+c)  euros

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de  au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)

au compte 1002 (Excédent de fonctionnement reporté)

## Budget annexe Bâtiments

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 - Budget Bâtiments n° 318

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)	75 762,93			17 864,26	57 898,67	
Opérations de l'exercice	384 177,47	302 123,81	250 446,23	1 069 610,46	634 623,70	1 391 734,27
<b>Total cumulé</b>	<b>459 940,40</b>	<b>302 123,81</b>	<b>250 446,23</b>	<b>1 087 474,72</b>	<b>692 522,37</b>	<b>1 391 734,27</b>
Résultat de l'exercice		82 053,66		839 154,23		757 110,57
Résultat de clôture		157 816,69		857 028,49		699 211,90

Besoin de financement de la section d'investissement a)  euros

Restes à réaliser investissement  euros

Besoin de financement au titre des P.A.R. b)  euros

Besoins de financement au titre des opérations diverses c)  (reprovision)

Besoin de financement global (a+c)  euros

au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)

au compte 1002 (déficit de fonctionnement reporté)

## Accord du Conseil

### Point 11 Décision modificative

Messieurs Jean Serret et Robert Arnaud passent la parole à Madame Cathy Houfek pour présenter le Budget Supplémentaire 2014.

Il est rappelé que le budget primitif 2014 ayant été voté en décembre 2014, un BS est nécessaire. Il intègre d'une part les résultats du Compte Administratif et permet d'inscrire les recettes fiscales notifiées. Ainsi ont pu être prévues dans ce BS des actions qui avaient fait l'objet d'un refus lors du vote du BP.

Madame Cathy Houfek présente de façon détaillée la décision modificative à l'aide d'un powerpoint.

#### Budget principal

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
Pôle ressources	197 476	Impôts et taxes	225 487
Pôle développement économique	318 367	Dotations et compensations	21 150
Pôle Communes et territoire	153 304	Excédent de fonctionnement reporté	4 203 519
Pôle moyens transversaux	205 317	Pôle Communes et territoire	22 684
Pôle Environnement "gestion déchets"	67 769	Pôle environnement "gestion déchets"	59 200
Reversement de fiscalité	- 41 399		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>900 834</b>		
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>2 514 504</b>		
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 415 338</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 415 338</b>

Dépenses investissement		Recettes investissement	
opérations financières	322 067	Excédent d'investissement antérieur reporté	972 542
Op. n° 11 - Mobilier-Matériel de bureau	17 000	Excédent de fonct capitalisé	148 558
Op. n° 13 - Matériel service gestion déchets	-	Emprunts	688 705
Op. n° 18 - Numérisation cadastre	-		

Dépenses investissement (suite)		Recettes investissement (suite)	
Op. n° 19 - Matériel et Véhicules services	10 800		
Op. n° 20 - Gare des Ramières	10 000		
Op. n°24 - Réserve Naturelle	8 100		
Op. n° 28 - Multi-accueil de Bourdeaux	-		
Op. n° 33 - Collecte OM	-		
Op. n° 46 - Mobilier et matériel Enfance	-		
Op. n°48 - Sentiers - signalétique	8 500		
Op. n°38 - Aménagement locaux CCVD	-	Virement de la section de fonctionnement	325 620
<b>TOTAL DEPENSES Investissement</b>	<b>376 467</b>	<b>TOTAL RECETTES Investissement (BS)</b>	<b>758 015</b>
	758 015		

#### Budget annexe Bâtiments

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
Déficit fonctionnement reporté	157 817	Produits exceptionnels	157 817
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>157 817</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>157 817</b>

Dépenses investissement		Recettes investissement	
opérations financières	356 528	Excédent d'investissement antérieur reporté	857 028
Op. n° 103 – pépinière et salle de conf.	40 000		
Op. n° 107 – pôle bio	215 500		
Op. n° 109 – ex bât. Drôme Fruits	30 000		
Op. n° 112 – acquisition bât. Loriol	215 000		
<b>TOTAL DEPENSES Investissement</b>	<b>857 028</b>	<b>TOTAL RECETTES Investissement (BS)</b>	<b>857 028</b>

#### Budget annexe Parcs d'activités

Dépenses investissement		Recettes investissement	
Déficit d'investissement antérieur reporté	482 317	Excédent de fonctionnement capitalisé	241 950
		Emprunts	240 367
<b>TOTAL DEPENSES Investissement</b>	<b>482 317</b>	<b>TOTAL RECETTES Investissement (BS)</b>	<b>482 317</b>

### **Le Conseil approuve le budget supplémentaire ainsi présenté**

#### **Points 12 et 14 Création de groupes de travail (petite enfance, jeunesse) et commissions (urbanisme)** **Création du groupe de travail Santé**

Monsieur Jacques Fayollet explique que la commission urbanisme se réunira le 2<sup>ème</sup> mardi tous les 2 mois (sauf en août). Elle proposera des orientations au Conseil.

Après appel à candidatures, les élus suivants sont désignés :

- Mesdames Vanessa Dessailoud, Catherine Jacquot, Noëlle Pasquet, Solange Grangeon
- Messieurs Manuel Vaucouloux, Benoit Maclin, Jean Michel Chagnon, René Estéouille, Jean Michel Gaudet, Bernard Carreres

Monsieur Olivier Bernard précise qu'il convient de créer 2 groupes de travail pour la petite enfance et l'enfance / jeunesse.

Concernant le groupe de travail petite enfance, les missions pourraient être les suivantes :

- donner des avis et faire des propositions sur les évolutions concernant le service petite enfance (règlement de fonctionnement, schéma de développement...)
- participer à l'élaboration de nouveaux projets en fonction des orientations retenues par la CCVD

Le groupe pourrait être constitué à minima des élus des communes sièges d'un équipement petite enfance.

Après appel à candidatures, les élus suivants sont désignés :

Mesdames Catherine Besson, Hanna Fauriel  
Monsieur Claude Trichard

Concernant le groupe de travail Enfance/Jeunesse, les missions pourraient être les suivantes :

- assurer le suivi et l'évolution des projets en cours (circuits découverte des métiers, chantiers jeunes, partenariat lycée Armorin...),
- faire des propositions concernant les orientations et actions à mettre en œuvre pour un projet enfance jeunesse en fonction des objectifs de la CCVD.

Le groupe pourrait être constitué en partie des élus ayant précédemment participé à la démarche jeunesse.

Après appel à candidatures, les élus suivants sont désignés :  
Mesdames Catherine Besson, Hanna Fauriel, Muriel Paret  
Monsieur Michel Favre

Madame Béatrice Martin rappelle qu'un groupe santé a été créé fin 2012.  
Comme lors du précédent mandat, le groupe peut être composé d'élus communautaires, d'élus municipaux et d'experts dans le domaine des professions de santé au sens large.  
Ce groupe de travail sera présidé par Madame Béatrice Martin, Vice-Présidente.  
La mission confiée au groupe est la poursuite de la démarche initiée depuis 2012, notamment par la proposition d'actions permettant le maintien et/ou le développement d'une offre de soins dans le prolongement du diagnostic réalisé.  
D'autres missions pourront être confiées à ce groupe.

Après appel à candidatures, les élus suivants sont désignés :  
Mesdames Catherine Besson, Yvette Dille, Muriel Paret, Delphine Roi, Odile Desloges  
Monsieur Jean Marc Bouvier

### **Le Conseil :**

**- Crée la commission urbanisme et les groupes de travail tels que présentés ci-dessus  
- renvoie les personnes désignées ci-dessus**

Il est précisé que d'autres candidatures peuvent intervenir (les élus peuvent se faire connaître auprès de Madame Claudine Amauric - [camauric@val-de-drome.com](mailto:camauric@val-de-drome.com) - 04 75 25 43 82).

### **Point 13 Economie : création d'un poste d'attaché (chargé de mission développement économique)**

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Francis Fayard.

Celui-ci rappelle à l'assemblée qu'un poste d'animation économique, créé par le conseil communautaire en octobre 2008 pour une durée de 2 ans et prolongé pour une durée de 3 ans en février 2011 est arrivé au terme de l'expérimentation souhaitée par les élus (le 17/05/2014).

La création de ce poste en CDD, pour une action expérimentale, répondait à la volonté d'aider les commerçants du territoire à se structurer alors que l'objet de l'action n'était pas conforme à l'intérêt communautaire qui stipule que « l'action tend, d'une part, à maintenir le dernier commerce de proximité dans les villages et les quartiers (commerces multiservices ou alimentaires uniquement) ou le dernier artisan à l'échelle d'une zone de chalandise ou, d'autre part, à mettre en œuvre une politique en faveur du petit commerce intéressant plusieurs communes (par exemple, opérations labellisées « bistrot de pays », « villages et quartiers vivants ») »

Afin d'être conforme au principe de l'expérimentation, l'objectif était de rendre l'action indépendante de la collectivité après une aide à la structuration.

Ce poste a permis à la CCVD d'aider les associations de commerçants du territoire à se développer afin qu'elles puissent participer à la redynamisation du commerce de proximité (organisation d'événements, le travail en réseau, mise aux normes accessibilité des ERP) et de suivre l'ensemble des actions structurantes pour le commerces de proximité.

Au-delà de l'action pour le soutien du commerce de proximité (OCMMR, DAC, UCIA...), d'autres actions faisaient partie des tâches dont :

- Le 1<sup>er</sup> accueil des porteurs de projet.
- Le suivi des locaux vacants et services aux entreprises.

Aujourd'hui, l'enjeu est de structurer des services autour de nouvelles pratiques pour enclencher un processus d'intégration territoriale (liens entre les entreprises, les institutions et la société civile) avec l'objectif de développer une culture de réseau favorable à l'innovation et à la compétitivité des entreprises.

Aussi ce poste doit répondre à d'autres enjeux identifiés concernant le développement économique du territoire pour favoriser la création de richesse et d'emploi.

La proposition est la suivante :

- Soutien au commerce de proximité (Dont OCMMR, DAC et UC intercommunale) : 25%
- Aide à la création d'entreprises (dont le 1<sup>er</sup> accueil avec une permanence sur Livron) : 30%
- Animation économique (dont l'animation du GEVD, le suivi des projets d'entreprises du groupement et des locaux vacants) : 45%

Monsieur le Vice-Président propose de créer un emploi à temps complet pour assurer les fonctions de chargé de mission, animation et développement économique, grade Attaché Territorial, selon les missions décrites ci-dessus.

Monsieur Benoit Maclin fait observer que les unions des commerçants (UC) ont besoin d'une animation à temps plein, d'autant que des unions de commerçants sont en cours de création à Clionsclat et à Mirmande et des UC existent sur Livron, Grâne et Loriol. Or, ce qui est proposé pour cette action représente un ¼ temps pour l'ensemble des unions des commerçants.

Il y a même partage du temps de travail entre les communes et la CCVD. Toutes les communes ne pourront pas mettre à disposition du personnel sur cette mission. Et le fonctionnement avec 2 personnes s'avèrera difficile.

Il regrette de ne pas avoir été sollicité pour cette création de poste importante pour soutenir et développer le commerce de proximité. Le profil de poste présenté n'a plus rien à voir avec le poste d'animation qui existait jusqu'à présent.

Comme il y a davantage d'unions de commerçants, il s'agit en fait d'une régression du temps affecté à l'animation.

Monsieur Francis Fayard précise que ce poste d'animation avait été créé pour une durée déterminée. La régression aurait été de ne pas reconduire ce poste. C'est un effort de la CCVD de reconduire ce poste en lui donnant une nouvelle dimension.

Monsieur Jean Serret explique que ce poste avait été créé à titre expérimental avec des financements provisoires. La personne qui occupait ces fonctions a souhaité réorienter sa vie professionnelle et est partie de la CCVD.

Cependant, il est important d'avoir des commerces de proximité sur le territoire. Aussi, il est proposé de renouveler ce soutien en affectant une partie de ce poste à cette mission. Un bilan sera fait pour savoir s'il faut redimensionner ces missions.

Pour l'instant, il s'agit d'un poste.

Monsieur Robert Arnaud souligne que ce poste était une expérimentation avec des financements non pérennes. Il fait observer que la décision proposée ce soir est de créer ce poste sans ressources supplémentaires.

#### **Le Conseil :**

- **Approuve sans réserve l'exposé du Président,**
- **Accepte la création d'un poste d'Attaché territorial (cat A), à temps complet pour assurer les fonctions de chargé de mission, animation et développement économique**
- **Autorise le Président à publier l'avis de création de poste ;**

- Décide qu'en cas de recrutement d'un agent non titulaire, le niveau de recrutement exigé sera : diplôme national reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée égale à 4 années d'études supérieures après le baccalauréat + expériences
- Mandate le Bureau communautaire pour déterminer le niveau de rémunération dans le cas d'un recrutement d'un agent non titulaire.
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget 2014 de la collectivité.
- Autorise le président à effectuer toutes démarches, et accomplir toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.

4 abstentions

La séance est levée vers 22h30.

Fait à Crest, le 27 juin 2014

Le Président,

Jean SERRET



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE DROME**  
B.P. 331  
26402 CREST Cedex  
Tél. 04 75 25 43 82 - Fax 04 75 25 44 96